

« Agir sur les déterminants de santé en associant les habitants »

Entretien avec Michel Laforcade,

directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, auteur du *Rapport relatif à la santé mentale*¹

La Santé en action : **Quel est le bon échelon pour promouvoir la santé mentale ?**

Michel Laforcade : La promotion de la santé mentale doit s'inscrire à l'échelle d'un territoire pertinent porteur d'une double cohérence. La population doit pouvoir se reconnaître dans cet espace rassemblant des caractéristiques communes d'un point de vue socio-démographique, économique, environnemental, voire culturel. De même, ce territoire doit être fédérateur pour les acteurs mobilisables dans le cadre des projets à déployer. Au regard des expériences menées, l'action sur les

déterminants de santé prend tout son sens à une échelle infra-départementale et intercommunale sur des périmètres tels que ceux des contrats locaux de santé et/ou des conseils locaux de santé mentale.

S. A. : **Que peuvent faire les territoires pour contribuer à une santé mentale positive de la population ?**

M. L. : Par l'impact d'un ensemble de politiques publiques mises en œuvre, les territoires influent

sur l'environnement physique et sur les milieux de vie des populations. La transformation de l'aménagement urbain, la mobilité organisée qui modifie les conditions de vie, la modification de l'environnement social sont autant de déterminants agissant sur la santé mentale des populations. Investir sur des espaces favorisant la cohésion sociale, la médiation, le bien-être et le bien-vivre ensemble en intégrant les personnes ayant des troubles psychiques, tout comme renforcer les compétences psycho-sociales des populations et le soutien à la parentalité, constituent des démarches positives.

La création des maisons de santé, les dispositifs favorisant la coordination des acteurs intervenant de manière décloisonnée sur les territoires de proximité participent également de la facilitation du parcours de soins et de vie des habitants et à la promotion du bien-être mental.

S. A. : **Quelles conditions doivent être réunies ?**

M. L. : Une stratégie territorialisée en matière de promotion de la santé doit d'abord être partagée avec l'ensemble des acteurs locaux et en premier lieu desquels les personnes concernées. La participation des habitants à cette réflexion est une condition essentielle à la qualité de la démarche, permettant de travailler sur l'expression des besoins par les personnes elles-mêmes, au-delà des données recueillies. Aux côtés des citoyens et des acteurs de santé de premier et deuxième recours, les différentes institutions mobilisables sur ces questions – Éducation nationale, collectivités territoriales, organismes d'assurance maladie... – doivent être associées de façon large à la démarche.

La stratégie doit également s'appuyer sur un diagnostic territorial partagé par l'ensemble de ces acteurs, permettant de rendre lisibles les points de fragilité repérés, les ressources déjà existantes sur le territoire et les leviers plus efficacement mobilisables dans un cadre coordonné. Cet état des lieux préalable permet une interconnaissance des acteurs, des échanges sur les représentations de chacun en matière de santé mentale ; il favorise également la création d'un socle commun. La réunion de deux volontés est une des clés de la réussite de ces démarches : il s'agit en effet à la fois de réfléchir de façon décloisonnée à la santé mentale et d'agir sur les déterminants de santé en proximité en associant les habitants.

S. A. : **De quels types d'innovations de terrain convient-il de s'inspirer ?**

M. L. : De multiples initiatives sont effectivement développées partout en France, qui restent méconnues au-delà du territoire dans lequel elles s'inscrivent. Dans les écoles de Haute-Vienne, des actions de promotion des compétences psychosociales de la population sont menées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; elles associent les acteurs locaux, les parents et les enfants. On peut également citer les cellules de résolution des situations complexes qui se mettent en place – à partir des Conseils locaux de santé mentale (Villeurbanne, Limoges, Reims...) – et qui, grâce à une coopération structurée des acteurs, permettent de repérer, de prévenir l'aggravation de situations de souffrance psychique et sociale et de proposer des interventions auprès des personnes concernées. À ce titre, les actions de ces conseils

L'ESSENTIEL

■

➤ **L'échelon local (département, intercommunal ou communal) semble le plus pertinent pour promouvoir la santé mentale dans une approche communautaire car il prend en compte les caractéristiques du groupe social et de son territoire.**

➤ **Agir pour la promotion de la santé mentale implique une approche systémique misant sur des actions à déployer dans les différents environnements de vie et domaines de participation sociale : la famille, le travail, le réseau social, l'environnement, l'école...**

ou des groupements de coopération sanitaire Santé mentale, Handicap et Vieillesse, qui réunissent les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux d'un territoire, améliorent structurellement les parcours en santé mentale des populations.

Dans le même esprit, les expériences de dispositifs innovants qui proposent un parcours de soins et de vie aux personnes grâce à des coopérations intégrées d'acteurs méritent d'être essayées. En Nouvelle-Aquitaine, je peux citer celle portée par le centre hospitalier des Pyrénées et l'Organisme de gestion des foyers Amitié (OGFA) de Pau, qui offre aux personnes atteintes de troubles psychiques des modalités intégrées d'accompagnement en matière d'accès aux soins et au logement. Tout comme le logement, l'emploi est un facteur déterminant de la santé mentale. Ainsi, certains programmes participent au rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques lorsqu'ils visent à faciliter l'accès, le maintien et le soutien dans l'emploi durable en milieu ordinaire de travail, en proposant un accompagnement fondé sur les préférences et les potentialités des personnes.

Aussi, il est nécessaire d'identifier et de rendre visibles au-delà du territoire les dispositifs innovants qui misent sur l'inclusion en organisant les interventions des professionnels de façon graduée et souple, en fonction du parcours des personnes, en reconnaissant leurs choix et leurs compétences. C'est l'objectif premier de l'Observatoire régional de l'innovation en santé qui existe en Nouvelle-Aquitaine² et qui a pour mission de recenser et de diffuser les expériences innovantes en matière de promotion de la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Un observatoire national serait fort utile pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques et des innovations locales.

S. A. : *Quels sont les leviers d'action et les principales difficultés à surmonter ?*

M. L. : On peut tout d'abord rappeler que la culture de la promotion de la santé mentale n'est pas inscrite dans les habitudes. Si nous progressons sur la prévention ciblée sur des enjeux de

santé publique importants, à l'échelle de territoire ou en direction de populations prioritaires, la promotion de la santé mentale au sens large reste encore l'affaire de pionniers. Cette dynamique doit être intégrée dans une action communautaire s'appuyant sur le tissu associatif local et co-construite avec les citoyens.

Agir pour la promotion de la santé mentale implique une approche systématique misant sur des actions à déployer dans les différents environnements de vie et domaines de participation sociale : la famille, le travail, le réseau social, l'environnement, l'école... Un travail énorme est à mener sur les représentations collectives, les stéréotypes – voire la stigmatisation sociale – des personnes qui souffrent de troubles sévères, souvent encore véhiculés par les médias. La meilleure façon de garantir une égalité de déploiement des actions de la promotion de la santé mentale, incluant la prévention, est de faire en sorte que la santé mentale soit l'affaire de tous, directement liée à l'exercice de la citoyenneté au sein de la cité, et qu'elle ne soit pas considérée comme relevant de la seule compétence des spécialistes des troubles psychiques.

S. A. : *Quelles sont les principales recommandations que vous avez formulées à la ministre de la Santé ?*

M. L. : Mes propositions portent sur quatre axes majeurs qui constituent des leviers à mobiliser de façon simultanée. Le premier axe vise à améliorer les parcours de soins et de vie des personnes atteintes de troubles psychiques en portant une attention particulière à certains publics particulièrement fragiles : les jeunes, les personnes âgées, les personnes présentant des troubles addictifs, les populations en situation de précarité au regard du logement et/ou de l'emploi, ou encore les personnes détenues.

L'amélioration des parcours passe par une prise en charge globale de la santé, non segmentée entre le soin somatique et psychique, par un renforcement des coopérations entre les différents acteurs (médecins généralistes et psychiatres, services de psychiatrie et intervenants sociaux et médicosociaux notamment), par la diversification des modes d'accompagnement proposés, qui doivent intégrer la dimension sociale,

en favorisant l'accès au logement, à l'emploi, à la culture et à la citoyenneté. Il s'agit en priorité de promouvoir et de renforcer la citoyenneté des personnes en développant des actions individuelles et collectives de lutte contre la stigmatisation.

L'évolution des pratiques professionnelles et la formation des acteurs constituent le deuxième levier à mobiliser. La culture de la preuve doit s'imposer également dans le domaine de la psychiatrie ; l'évaluation des pratiques professionnelles, couplée à des programmes de formation et au déploiement de programmes de recherche en santé mentale, doit permettre d'amorcer le changement culturel nécessaire et attendu par les usagers et par leurs représentants.

S. A. : *Le projet territorial de santé peut-il être un outil de lutte contre les inégalités ?*

M. L. : Le projet territorial de santé mentale (PTSM) développé dans le cadre de mon rapport vise à structurer l'organisation territoriale de la politique de santé mentale en prévoyant l'instauration d'un panier de services relevant des champs sanitaire, médico-social et social. Cette offre de services de soins et d'accompagnements diversifiés permettra de promouvoir l'insertion sociale et le rétablissement des personnes dans leur milieu de vie ordinaire. Elle doit pouvoir être accessible sur chaque territoire de santé. Ce projet, qui s'appuie sur la vision partagée de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire (diagnostic territorial partagé en santé mentale), se traduira par des actions concrètes et contractualisées devant permettre de développer des actions de promotion de la santé mentale à l'échelle du territoire, d'améliorer l'égalité d'accès à l'offre en santé mentale et de lutter contre les inégalités territoriales constatées encore aujourd'hui. ■

Propos recueillis par Yves Géry, rédacteur en chef.

1. Laforcade M. *Rapport relatif à la santé mentale*. [Rapport] suite à la mission confiée en novembre 2014 par Mme la ministre de la Santé, Marisol Touraine. Octobre 2016 : 190 p. En ligne : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgos_rapport_laforcade_mission_sante_mentale_011016.pdf
2. <https://www.oris-aquitaine.org/>